

mal. Je vous le demande, qui ne serait pas en faveur de tout ce qui vise à une solution du problème qui nous confronte? L'amendement ne propose aucune solution aux problèmes mais signale simplement que le gouvernement n'a pas présenté des programmes destinés à produire une distribution équitable de la productivité croissante.

Un amendement de ce genre présenté par le Nouveau parti démocratique nous étonne un peu, car encore cet après-midi, un peu après le début de nos délibérations, les députés de ce parti estimaient qu'il y avait une autre question d'importance suffisante pour mettre de côté tous les autres travaux de la Chambre, y compris ce débat. Les députés voulaient discuter de la faillite apparente de la *Prudential Finance Company*. Lorsqu'ils ont l'occasion de parler de questions qu'ils jugent importantes, nous ne les entendons jamais dire quoi que ce soit au sujet de ces choses. Au lieu de cela, ils présentent un amendement banal qui, en fait, ne signifie pas grand-chose.

M. Winkler: Le député se prononcerait contre n'importe quoi qui puisse être approuvé par les membres de l'opposition, j'en suis sûr.

M. Olson: Après avoir entendu les arguments du député de Grey-Bruce cet après-midi, à l'appui de son amendement, je ne crois pas que bien des députés ajoutent foi à celui qu'il invoque maintenant.

Une voix: Le député me permet-il de lui poser une question?

M. Olson: Dès que je serai rendu assez loin dans mes remarques pour indiquer bien clairement ce dont je veux parler. Pour pouvoir expliquer mon attitude, je devrai citer des passages de l'amendement dont nous avons été saisis cet après-midi. On y déclare, entre autres:

...puisque les traitements et les salaires sont demeurés approximativement les mêmes et que le revenu des cultivateurs a baissé par rapport au revenu total national sur une période d'années, cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas présenté des programmes destinés à produire une distribution équitable de la productivité...

La Chambre a jugé bon, il y a plusieurs semaines, de reconnaître l'existence du problème de la hausse du coût de la vie au Canada en le déférant à un comité mixte de la Chambre et du Sénat. Il semble que les députés néo-démocrates aient sept semaines de retard, à ce sujet, sur les autres députés.

Il y a un élément de vérité dans la définition littéraire que l'on donne aux mots de cet amendement. S'il n'en était pas ainsi, le comité dont je suis fier d'être membre n'aurait

pas consacré tant de temps—parfois jusqu'à quatre, cinq ou six séances par semaine—à l'étude de cette question. J'ai en main certains témoignages présentés au comité. Il semble que les députés du NPD n'aient pas encore trouvé le temps d'étudier le témoignage très important qui a été présenté.

Nombre de députés, y compris des néo-démocrates, des députés libéraux et conservateurs, ainsi que des membres de notre groupe, s'intéressent à cette affaire et s'empressent de la tirer au clair afin de proposer une solution à la Chambre.

Le tableau 5 d'un certain témoignage présenté au comité par le ministère des Finances comporte une ventilation statistique détaillée de notre produit national brut par tranches de revenu en dollars courants. La rubrique 6 de ce tableau est intitulée «Revenu net des exploitants agricoles provenant de la production agricole». Je signale ce tableau, car le revenu agricole a diminué par rapport au revenu national global. Nous le savions dès septembre et le ministère des Finances a signalé la chose au comité avec beaucoup d'insistance.

● (8.40 p.m.)

J'aimerais traiter de cette rubrique et des pourcentages de revenu pour la période comprise entre 1949 et 1965. Il est évident que le revenu agricole n'a augmenté que de 1.7 p. 100, tandis que le produit national brut par tranche de revenu sous une autre rubrique intitulée salaires, traitements et revenu supplémentaire de la main-d'œuvre augmentait de 7.7 p. 100. En faisant cette comparaison, je ne prétends pas que la main-d'œuvre obtient trop, car d'autres rubriques sont encore plus élevées. Je tente de montrer qu'il est incontestable que le revenu agricole durant cette période n'a pas augmenté au même rythme que les autres secteurs de l'économie, le coût de la production et ainsi de suite.

Nous constatons que les profits des sociétés avant le prélèvement des impôts ont augmenté de 6.6 p. 100 durant cette période de 16 ans. La rubrique n° 5 de ce tableau intitulé «loyer, intérêt et divers revenus provenant de placements» a augmenté de 10.7 p. 100. C'est de loin la majoration la plus considérable, sauf dans la catégorie des soldes et allocations militaires. En feuilletant les autres pages de ce rapport, vous constaterez la situation périodique du revenu découlant des placements qui se classe au premier rang en ce qui concerne le pourcentage de la majoration au cours de cette période de 16 ans.

Selon moi, le comité fait d'excellente besogne. Quand il aura adressé son rapport à la